



# La Gazette





## Sommaire

- page 1 ..... Le mot du Maire
- page 2 ..... Que s'est-il passé ...
- page 3 ..... Autorisation d'élimination de déchets verts  
Animaux errants sur la voie publique
- pages 4 ..... L'application des produits phytopharmaceutiques
- page 5 - 6 ..... Plan Local d'Urbanisme
- pages 7 - 8 ..... Compte-rendu Conseil municipal du 25/11/2014
- pages 9 - 10 ..... Compte-rendu du Conseil municipal du 04/02/2015
- pages 11 - 12 - 13. Compte-rendu du Conseil municipal du 07/04/2015
- page 14 ..... Les élections Départementales et Cantonales à la  
Genétouze
- page 15 ..... Nos employés communaux  
Liens intéressant pour les seniors et les plus jeunes...
- page 16 ..... Défibrillateur
- Page 17 ..... PAC 2015 / [IMPOTS.GOUV.FR](http://IMPOTS.GOUV.FR)  
Horaires de la Mairie
- page 18 ..... Etat-Civil 2014/2015
- page 19 ..... Evénements à venir



**LA GENÉTOUZE**



## Le mot du Maire

Chers Genétouziennes, Genétouziens,

Nous déployons notre programme dans un souci d'équilibre et de contrainte budgétaire.

Nos dotations sont en baisse et, même si notre situation financière est plutôt bonne, nous devons assurer une gestion raisonnée de nos dépenses.

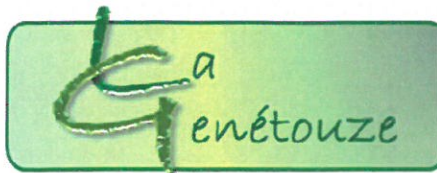
Plusieurs investissements ont néanmoins été réalisés conformément aux besoins et à notre programme :

- Ensemble tracteur - bras de Fauchage,
- Lave-vaisselle de la salle des fêtes,
- Ensemble d'impression secrétariat mairie,
- Installation d'une bâche incendie et d'un défibrillateur au stade.

Nous menons un projet important : le Plan Local d'Urbanisme, véritable enjeu sur l'urbanisation de notre commune sur les dix prochaines années. C'est un travail collectif où chacun d'entre vous pourra exprimer sa vision et ses projets – voir explicatif dans la gazette.

Nous continuons notre travail et je vous laisse découvrir cette gazette qui recense l'activité de la commune depuis Octobre 2014.

Bonne lecture et à bientôt.



## Que s'est-il passé ...

Le 22 novembre 2014 : Le comité des Fêtes organise un repas « la fête du vin nouveau » qui sera reconduite.



Le 16 novembre 2014 : Le comité des Fêtes organise une bourse aux jouets.

Le dimanche 14 décembre 2014 : la municipalité et le CCAS organisent le repas des Aînés suivi du spectacle de Noël pour les enfants de la commune. Merci à l'ACCA pour le don de viande de sanglier et de chevreuil, pour le repas de nos Anciens.



Le 25 janvier 2015 : Les vœux du Maire, Michel Marty et son conseil. Nous remercions M et Mme MARQUIS qui nous ont permis de découvrir leurs produits élaborés à la Ferme de Touret en offrant magret séché, magret fourré foie gras.



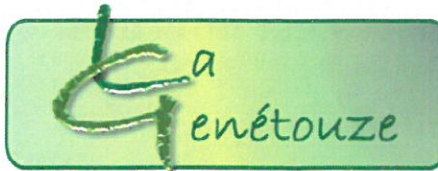
Le 19 mars 2015 : Commémoration en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc en présence des Anciens Combattants.



Hommage Jean-Pierre BELTOISE.

Le 12 avril 2015 : Le comité des Fêtes organise une chasse aux œufs de Pâques place de la Mairie.





- **Autorisation municipale d'élimination de déchets verts par les particuliers :**

Une demande d'autorisation est obligatoire pour brûler les déchets verts dans sa propriété ou autre.

Cette autorisation doit être remplie en mairie 48 h avant la date d'écobuage.

Nous rappelons les dispositions sécuritaires et règles de bon sens à appliquer pour l'écobuage:

- Absence de risque de gêne et d'insalubrité vis à vis du voisinage, être éloignée d'au moins 20m des habitations des tiers et des voies ouvertes à la circulation publique.
- Respect des interdictions temporaires émises lors des périodes à risque sévère, très sévère ou exceptionnel (afficher en Mairie) (appeler au 05 46 27 44 81).
- Vitesse du vent faible.
- Présence d'un moyen d'extinction approprié à proximité immédiate (arrosoir, tuyau d'arrosage, citerne, étang, etc...).
- Surveillance permanente du feu jusqu'à extinction complète du foyer.

- **Animaux errants sur la voie publique :**

Plusieurs plaintes de piétons, cyclistes et automobilistes nous ont été remontées en mairie concernant le comportement de chiens et chats sur la voie publique.

Il est demandé à chaque propriétaire de garder son animal sur sa propriété privée et de faire en sorte qu'il ne puisse pas aller sur le domaine public sans «contrôle» et maîtrise.

Il est rappelé que la responsabilité du propriétaire serait engagée pour tout incident intervenu sur la voie publique.

Merci à tous les propriétaires de faire le nécessaire dans ce sens.

# L'application des produits phytopharmaceutiques est interdite

ARRETE n°09- 1576

Relatif à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques  
À proximité des milieux aquatiques

**Article 1<sup>er</sup>** : l'application des produits phytopharmaceutiques est interdite sur le réseau hydrographique, même à sec, qui n'apparaît pas sur les cartes IGN au 25 000ème, qui comprend les fossés, les points d'eau ainsi que les puits et forages.

**Article 2** : Toute application est interdite sur les ouvrages d'évacuation pluviale, notamment les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

**Article 3** : dans le cadre de la lutte contre la propagation des organismes, il peut être dérogé aux articles 1 et 2 du présent arrêté dans les conditions prévues à l'article 13 de l'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L.253-1 du code rural.

**Article 4** : Un panneau d'information rappelant des restrictions d'utilisation de l'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 (Zones Non Traitées) et les dispositions de l'article 1 du présent arrêté, de la taille minimale d'une feuille A4, et sur le modèle figurant à l'annexe 1, doit être affiché de façon visible pour le public dans chaque lieu de distribution ou centre d'application de produits.

**Article 5** : les dispositions du présent arrêté sont applicables dès sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Charente-Maritime.

**Article 6** : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies selon les peines prévues par l'article L253-17 du code rural. Si l'impact de l'infraction provoque des effets nuisibles sur la santé et ou des dommages à la faune et à la flore, les peines encourues sont prévues par les articles L216-6 et L432-2 du code de l'environnement.

**Article 7** : le Secrétaire Général de la Préfecture de Charente-Maritime, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Région Poitou-Charentes, le Directeur Départemental de l'Équipement, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, le chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les Maires des Communes du département, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et affiché en mairie.

A La Rochelle, le 21 avril 2009  
Henri MASSE

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral (Impression couleur)

## Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUTS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

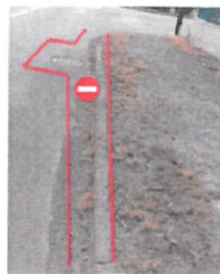
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM  
DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU  
figurant sur les cartes IGN 1/25 000<sup>e</sup>.  
Consultez l'étiquette car la distance peut  
être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS LES FOSSES (MEME A SEC), COURS  
D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES,  
POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES ne figurant  
pas sur les cartes IGN 1/25 000<sup>e</sup>.



SUR AVALOIRS,  
CANIVEAUX ET BOUCHES  
D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES,  
ET ENTREPRENEURS.  
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'À 75 000 € ET 2 ANS  
D'EMPRISONNEMENT.

Panneau disponible sur le site internet : [www.pesticides-poitou-charentes.fr](http://www.pesticides-poitou-charentes.fr)

# Plan Local d'Urbanisme

**Plusieurs phases dans l'élaboration du PLU correspondent chacune à un ou des documents qui vont constituer le PLU.**

## **Une dynamique de projet et une démarche participative**

Nous avons sollicité le concours de l'Agence URBAM comme maître d'œuvre pour nous aider dans l'élaboration du PLU. La Commission Communale d'Urbanisme en tant que représentant du maître d'ouvrage tient des séances de travail collectives où les élus ont pris connaissance des éléments essentiels du diagnostic et s'expriment sur les objectifs et les principes du PLU.

Le Conseil Municipal a souhaité, comme la loi le demande, qu'un processus de concertation soit conduit à chacune des phases de la démarche. L'objectif est de transmettre les principales informations recueillies et de permettre à chacun de participer à la réflexion en cours.

En effet, la réussite d'une telle démarche passe par la mise en place d'une réelle dynamique de travail où chacun a sa place et son rôle : élus, habitants, bureau d'étude, tissu économique et associatif et autres partenaires associés. Le présent feuillet de concertation est donc une première pierre à ce processus de sensibilisation et de concertation sur le PLU.

## **La phase de diagnostic s'achève**

Le travail de diagnostic, conduit sur notre commune, traite de sa situation géographique, du processus d'urbanisation, de l'occupation du sol, des paysages et de l'architecture, du cadre environnemental, des caractéristiques démographiques (population et habitat), des activités et des équipements publics, des déplacements et des stationnements.

Sur la base de ce diagnostic de territoire, l'expression de la vision globale de l'avenir de LA GENETOUZE va être formalisée sous forme d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

**Nous comptons sur vous pour participer à l'expression du projet de territoire de LA GENETOUZE pour les 10 ans à venir : vous pouvez écrire à M. Le Maire, demander un rendez-vous pour exprimer votre vision du territoire à 10 ans, ... nous exprimer vos projets de construction avant le 31 mai 2015.**

## **Le contexte réglementaire**

**L'intégration des principes des Lois « GRENELLE 2 », de « MODERNISATION AGRICOLE », « ALUR » et « LAAAF »**

Depuis 2013 – date d'approbation du PLU- le cadre législatif et réglementaire a fortement évolué et a notamment apporté et renforcé la prise en compte des enjeux environnementaux au sein des documents d'urbanisme :

- **Les Lois Grenelle réaffirment la nécessité de la prise en compte de l'environnement au sein des documents d'urbanisme, autour de plus grands principes :**
  - Utilisation économe de l'espace,
  - Réduction des émissions de gaz à effet de serre,
  - Diminution des obligations de déplacements,

- Préservation et la remise en état des continuités écologiques,
- Meilleure prise en compte des risques naturels,
- Développement des communications électroniques.

▪ **Le Grenelle a également élargi la procédure d'évaluation environnementale via le décret n°2012-995 du 23 août 2012.**

Ce décret stipule que les documents d'urbanisme doivent, en raison de leurs incidences sur l'environnement, **faire l'objet d'une évaluation environnementale soit de manière systématique, soit après un examen au cas par cas par l'autorité administrative de l'Etat désignée à cet effet.**

La commune de LA GENETOUZE n'est pas directement concernée par l'apport principal de ce décret qui soumet à une évaluation environnementale systématique les communes qui accueillent sur leur territoire un ou plusieurs sites Natura 2000.

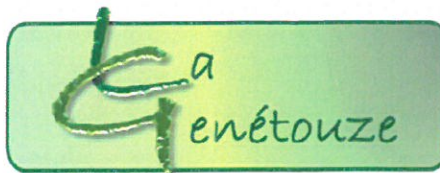
Cependant, la présence d'un site Natura 2000 « vallées du Palais et du Lary » situé sur les communes voisines de Bourses-et-Martron, Sauvignac et Le Fouilloux induit la nécessité, pour la commune de LA GENETOUZE, de solliciter un examen de ses documents d'urbanisme au cas par cas par l'autorité environnementale.

▪ **La Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 (loi ALUR) réaffirme la lutte contre la consommation excessive d'espace, par le biais de plusieurs mesures :**

- Mesure 1 : identification des potentiels de densification des zones déjà urbanisées ;
- Mesure 2 : analyse de la consommation d'espace pour les PLU sur les 10 dernières années (ou depuis la dernière révision) et le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de consommation d'espace ;
- Mesure 3 : contrôle de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU ;
- Mesure 4 : encadrement des possibilités de dérogation au principe de constructibilité limitée dans les communes non couvertes par un document d'urbanisme et extension du champ d'intervention de la CDCEA ;
- Mesure 5 : encadrement STECAL ;
- Mesure 6 : changement de destination et extension limitée des bâtiments remarquables ;
- Mesure 7 : suppression taille minimale des terrains et COS.

▪ **La loi n° 2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) est parue au Journal officiel le 14 octobre 2014. Elle comporte notamment des dispositions en matière d'urbanisme :**

- La commission départementale de la consommation des espaces agricoles devient la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF). Sa composition est élargie et elle dispose désormais de prérogatives renforcées,
- Dans les zones naturelles et agricoles, et en dehors de certains secteurs, le règlement du PLU peut désigner les bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination ou d'une extension.



## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 25 novembre 2014 à 20h00

n° 2014/10

Date de convocation : le 18 novembre 2014

**Présents** : M. Michel MARTY (Maire), Bernard BERGER (1<sup>er</sup> Adjoint), Pascal ARSICAUD (2<sup>ème</sup> Adjoint), Catherine WLODARCZYK (3<sup>ème</sup> Adjoint), Alexandre AVRIL, Véronique JAUDEAU, Alexandra SAINTONGEY, Raphaël FLANDRIN, Jean-Michel ROUSSEAU, Mme Sylvette MAURICE

**Absente** : Mme Véronique ICHBIAH.

*Mme Catherine WLODARCZYK est nommée secrétaire de séance.*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15.

### DELIBERATIONS A PRENDRE

#### Redevance d'occupation du domaine public dû par Orange

Il est proposé d'appliquer les montants plafonds, à savoir :

40,40 € par kilomètre et par artère en souterrain,

53,87 € par kilomètre et par artère en aérien,

26,94 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

APPROUVE POUR = 10 - CONTRE = 0

#### Modification des statuts du SIAH du Palais Bas-Lary : intégration de certains affluents et modification du taux de participation de la commune

L'intégration de certains affluents au SIAH entraîne une modification des statuts et une modification du taux de participation à hauteur de 2,27 %.

APPROUVE POUR = 10 - CONTRE = 0

#### Avancement du PLU :

La dernière rencontre qui a eu lieu a permis de rencontrer séparément les artisans, la Communauté de Communes ainsi que M. BELTOISE, responsable du Pôle Mécanique.

Les agriculteurs et forestiers seront eux aussi associés au PLU et seront reçus à leur tour afin de connaître leurs attentes.

#### Budget :

Etat des lieux des dépenses et recettes engagées jusqu'à ce jour. Ce point sera repris lors du prochain conseil.

#### Préparation de la journée du 14 décembre

Afin de permettre aux générations de se retrouver, la commune et le CCAS organisent ensemble le Repas des Aînés et l'Arbre de Noël. Il faut procéder à la répartition des tâches et à l'organisation de cette journée.

## Recrutement aide au secrétariat

Il convient de procéder au recrutement d'un personnel temporaire afin de seconder Mme SERAPHIN au niveau du secrétariat. La mise en place du nouveau protocole d'échanges avec la Trésorerie implique une charge de travail plus conséquente. Mme SERAPHIN devra aussi s'absenter pour participer à des formations. La personne recrutée assurera l'accueil du public et des travaux de base du secrétariat. Le Conseil a donc procédé à un recrutement par le biais d'une note adressée à l'ensemble de la population. Monsieur le Maire a rencontré un certain nombre de candidats. C'est le profil de Madame BORIES Florence qui a été sélectionné, pour un contrat de 8 mois, dans le cadre d'un CAE/CUI.

APPROUVE POUR = 8 - CONTRE = 1

(Monsieur AVRIL n'étant pas encore arrivé, il n'a pas pris part au vote)

## Nomination stagiaire

Mme SERAPHIN Céline, actuellement en CDD, remplit les conditions pour être nommée stagiaire. Elle sera nommée stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> février 2015 au grade de : Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, indice brut : 330, indicé majoré : 316. Durée hebdomadaire de travail : 22h30.

APPROUVE POUR = 10 - CONTRE = 0

## Décision modificative n° 1 au budget 2014

Monsieur le Maire précise que lors du vote du budget primitif 2014, il avait été inscrit en comptabilité le montant prévisionnel à verser au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), 6 895 € au chapitre 14, compte 73923. La provision n'étant pas suffisante, il convient de rajouter 139 € au compte 7391178. Ces 139 € seront retirées du compte 60632.

Il convient donc de modifier le budget en conséquence.

Imputations de dépenses : Compte 60632 :- 139,00 €

Compte 7391178 : + 139,00 €

APPROUVE POUR = 10 - CONTRE = 0

## Questions diverses

Concernant le personnel, le contrat de Monsieur Patrick RAGARU se termine au 22/03/2015. Monsieur Pascal PAPONNAUD voit son arrêt maladie renouvelé jusqu'au 28/02/2015 ;

Les travaux de voirie sont terminés, le balayage devrait intervenir dans les prochains jours ;

Rencontre de Monsieur BELOT dans le cadre du développement du Pôle Mécanique, susceptible d'acquérir des terrains sur la commune du Fouilloux ;

Installation du défibrillateur au stade/parc communal sur le bâtiment du vestiaire ; une formation sera dispensée par CARDIAC SCIENCES. La population sera également conviée à cette formation ;

La mairie dispose dorénavant d'un accès WIFI ; une live box a été installée ;

Des travaux de réfection sont envisagés dans la mairie ;

Des aménagements sont à prévoir dans la salle polyvalente.

**Tour de table : NEANT**

**FIN DE SEANCE : 22h55**

Michel MARTY,  
Maire



## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 04 février 2015 à 20h00

n° 2015 /01

- **Date de convocation** : le 28 janvier 2015
- **Présents** : M. Michel MARTY (Maire), Bernard BERGER (1<sup>er</sup> Adjoint), Pascal ARSICAUD (2<sup>ème</sup> Adjoint), Catherine WLODARCZYK (3<sup>ème</sup> Adjoint), Véronique JAUDEAU, Alexandra SAINTONGEY, Raphaël FLANDRIN, Véronique ICHBIAH, Jean-Michel ROUSSEAU.
- Mme Véronique ICHBIAH est arrivée à 21h30.
- **Excusés** : Alexandre AVRIL, Mme Sylvette MAURICE.
- *Mme Céline SERAPHIN est nommée secrétaire de séance.*
- **Pouvoirs** : Mme Sylvette MAURICE a donné pouvoir à Michel MARTY
- Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h20.

### ➤ DELIBERATIONS A PRENDRE

#### 1)Embauche d'un employé communal

Afin de faire face à une surcharge de travail, la commune est amenée à recruter un employé communal, il faut donc créer ce poste pour répondre aux besoins.

Une note de recrutement a circulé sur la commune et un certain nombre de candidats ont été reçus. Le choix du candidat s'est porté sur Monsieur Raphaël FLANDRIN au vu de ses compétences et de son expérience.

Type de contrat : 35 h/hebdo - durée : 1 an - Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe - Indice 343, échelon 4.

Raphaël FLANDRIN ne participe pas au vote.

APPROUVE POUR = 8 - CONTRE = 0

#### 2)Ouverture de crédits d'investissement pour 2015

Dans l'attente du vote du Budget 2015, autorisation au maire pour engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissements dans la limite du ¼ des crédits ouverts en 2014.

APPROUVE POUR = 9 - CONTRE = 0

#### 3)Elections départementales :

Les dates des élections sont fixées aux 22 et 29 mars.

Le Conseil Municipal est amené à rencontrer les candidats qui en ont fait la demande.

Concernant la tenue du bureau de vote, un planning est en cours d'élaboration.

#### 4)Questions diverses

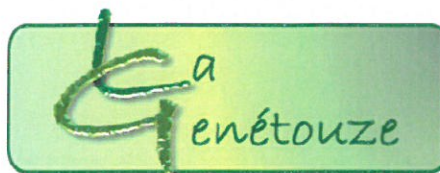
- **Participation aux voyages scolaires du Collège de Saint-Aigulin** : un chèque cadeau de 50 € sera attribué aux familles après présentation d'un certificat de présence fourni par le collège quel que soit le nombre de voyage effectué par l'enfant.
- **Commission Communale des Impôts Directs** : la Commission Communale des Impôts Directs est amenée à se prononcer sur la revalorisation de la base locative des locaux professionnels.

Une réunion de la CCID est prévue le 12 février 2015 à 18h30 à la mairie.



- **Gestion des ordures ménagères** : afin de mieux répondre aux besoins, la révision du circuit de ramassage est à l'étude pour une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2016. ciblage des villages non desservis, possibilité de bacs supplémentaires ; des plates-formes béton avec arceaux pourraient être mis en place.
  - **Panneaux Pôle Mécanique** : des panneaux doivent être mis en place mais problème de normalisation (dimensions) et d'implantation de ceux-ci. Le Conseil Général CHARENTE doit se prononcer sur la mise en place.
  - **Dekra** : Le contrôle de toutes les installations de la commune a eu lieu. Seules quelques modifications mineures sont à apporter.
  - **PLU** : Le Conseil Municipal rencontre actuellement les différents agriculteurs afin de répertorier les différents bâtiments ayant attrait à leur activité.
  - **Budget 2015** : une réunion de préparation de budget afin de préparer les grandes lignes est à l'ordre du prochain conseil municipal. Certains sujets sont déjà évoqués : étang communal, travaux voirie (traitement des argiliers, revêtement route), éclairage extérieur aux abords de la salle polyvalente, site internet.
- 
- **Tour de table** : *NEANT*
  - **FIN DE SEANCE** : 22h45
  - **Prochaine réunion** : Mardi 03 mars 2015

Michel MARTY,  
Maire



MAIRIE DE LA GENETOUBE  
17360

n° 2015/02

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 07 avril 2015 à 19h00**

- **Date de convocation** : le 31 mars 2015
- **Présents** : M. Michel MARTY (Maire), Bernard BERGER (1<sup>er</sup> Adjoint), Pascal ARSICAUD (2<sup>ème</sup> Adjoint), Catherine WLODARCZYK (3<sup>ème</sup> Adjoint), Véronique JAUDEAU, Alexandra SAINTONGEY, Raphaël FLANDRIN, Véronique ICHBIAH, Jean-Michel ROUSSEAU, Sylvette MAURICE.
- **Absent** : Alexandre AVRIL.
- *Mme Céline SERAPHIN est nommée secrétaire de séance.*
- Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h20.
- En présence de Mme DAUXERRE Evelyne, Perceptrice.

➤ **DELIBERATIONS A PRENDRE**

1) **Vote du Compte Administratif**

Avoir au 31/12/2014 = 605 747 € ;  
Dépenses réalisées : fonctionnement = 160 849 € - investissement = 197 330 € ;  
Recettes réalisées : fonctionnement = 285 429 € - investissement = 219 609 €.  
*Pour le vote du CA, Bernard BERGER, est désigné Président de Séance.*  
APPROUVE POUR = 9 - CONTRE = 0 - EXCLUS = 1 (*le Maire*).

*Le Maire reprend la présidence.*

2) **Vote du Compte de Gestion 2014 établi par la Perceptrice, Mme DAUXERRE Evelyne**

Concordance avec le Compte Administratif de la Commune.  
APPROUVE POUR = 10 - CONTRE = 0

3) **Affectation du résultat de l'exploitation 2014 :**

Situation au 31/12/2014 : Investissement = - 163 161,33 € ; Fonctionnement = + 768 908,84 ;  
soit une balance de + 605 747,51 €.  
Il est proposé de répartir l'avoir fonctionnement comme suit : + 163 161,33 € en recette au cpte 1068 afin de compenser le déficit Investissement et d'affecter le reliquat, + 605 747,51 € en recette au cpte 002 (*excédent reporté de fonctionnement*).  
APPROUVE POUR = 10 - CONTRE = 0

4) **Taux de contributions directes 2015 :**

Il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux des impôts - Rappel des taux :  
Taxe d'Habitation – TH = 12,57 % ;  
Taxe Foncière (Bâti) – TFB = 5,23 % ;  
Taxe Foncière (Non Bâti) – TFNB = 37,17 % ;  
Cotisation Foncière des Entreprises (ex Taxe Professionnelle) – CFE = 16,67 %  
APPROUVE POUR = 10 - CONTRE = 0





**6) Autorisation au Maire de signer un acte administratif d'aliénation des biens immobiliers communaux**

Par délibération du 08 juillet 2011, la commune s'est engagée à vendre à M. BONDU Mathieu une parcelle cadastrée Z 8. Maître DUHARD, notaire de M. BONDU, nous demande de prendre une délibération autorisant le Maire à signer l'acte administratif.

Le Maire ne prend pas part au vote.

APPROUVE POUR = 09 - CONTRE = 0

**7) Redevance d'occupation du domaine public dû par Orange**

Il est proposé d'appliquer les montants plafonds, à savoir :

- 40,25 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 53,66 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 26,83 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

APPROUVE POUR = 10 - CONTRE = 0

**8) Questions diverses :**

Le contrat de monsieur RAGARU Patrick est arrivé à échéance le 20 mars 2015. Mme GILLOT Claire a été recrutée pour le remplacer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015. Elle aura en charge l'entretien des espaces verts et des bâtiments.

- **Tour de table : NEANT**
- **FIN DE SEANCE : 21h15**

Michel MARTY,  
Maire



## Les Élections à La Genétouze en 2015

### Élections Départementales du 22 Mars 2015

Inscrits : 210

Votants : 120

Suffrages exprimés : 112

Blancs : 3

Nuls : 5

Répartition des suffrages, listes ayant obtenus plu de 5 %	
Binôme	VOIX
M.CAPPELAERE Xavier et Mme CEYRAT Pascal	51
Mme DIEZ-RICHER Elisabeth et M.OLLIVIER Michel	33
Mme ROKVAM Brigitte et M.SAVIN Francis	28

### Élections Départementales du 29 mars 2015

Inscrits : 210

Votants : 125

Suffrages exprimés : 118

Blancs : 3

Nuls : 4

Répartition des suffrages, listes ayant obtenus plu de 5 %	
Binôme	VOIX
M.CAPPELAERE Xavier et Mme CEYRAT Pascal	46
Mme DIEZ-RICHER Elisabeth et M.OLLIVIER Michel	33
Mme ROKVAM Brigitte et M.SAVIN Francis	39

### Élections Cantonales 2015

Le binôme Mme ROCKVAM Brigitte/M. SAVIN Francis a été élu et sont donc nos nouveaux conseillers départementaux.

Mme QUANTIN Brigitte et M. SEGUIN Bernard sont les remplaçants.



## Nos employés communaux

- Fin de contrat aidé de Patrick RAGARU fin mars remplacé par Claire GILLOT à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.
- Recrutement de Florence BORIES en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) pour le secrétariat à compter du 15/12/2014.
- Raphaël FLANDRIN a été recruté en CDD le temps de l'arrêt maladie de Pascal PAPONNAUD.

## Liens intéressant pour les seniors et les plus jeunes...

### Pour les seniors

[http://charente-maritime.fr/CG17/jcms/cg17\\_54207/comite-departemental-coderpa](http://charente-maritime.fr/CG17/jcms/cg17_54207/comite-departemental-coderpa)

Le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA) est un organisme officiel créé par le décret du 4 août 1982.

Il peut être consulté sur la politique départementale concernant les retraités et les personnes âgées : politique de prévention, soutien aux personnes âgées en situation de handicap (en établissement ou à domicile), coordination gérontologique, qualité des prises en charge des services et des établissements...

Le CODERPA peut débattre de sa propre initiative de toute question concernant les retraités et personnes âgées (par exemple : les évolutions de la réglementation, le statut des retraités, les questions de société...), dispenser des conseils et des informations sur la vieillesse et le vieillissement...

Il peut aussi engager pour son compte des enquêtes et des réflexions sur des actions ou des projets spécifiques, grâce à l'appui des informations collectées auprès des divers services départementaux et des collectivités territoriales concernées par la mise en œuvre de ceux-ci.

Le Conseil départemental met à la disposition du CODERPA les moyens nécessaires à son action. Il prend en charge ses frais de fonctionnement (personnel, locaux, frais divers ...).

### Pour les plus jeunes

<http://www.infojeunesse17.com/index.php?nosso=1>

**Le CDIJ Une équipe à votre service pour un accueil personnalisé et sans rendez-vous !**

### **Besoin d'une information ?**

**QUOI ?** Le Centre Départemental Information Jeunesse est une association dont la principale mission est l'information des jeunes dans tous les secteurs qui peuvent les intéresser.

**OÙ ?** Dans nos locaux : 2 rue des Gentilshommes BP 1005 - 17 087 LA ROCHELLE Cedex 02  
Par téléphone : 05 46 41 16 36 Par mail : [cdij17@yahoo.fr](mailto:cdij17@yahoo.fr) Par fax : 05 46 07 96 22



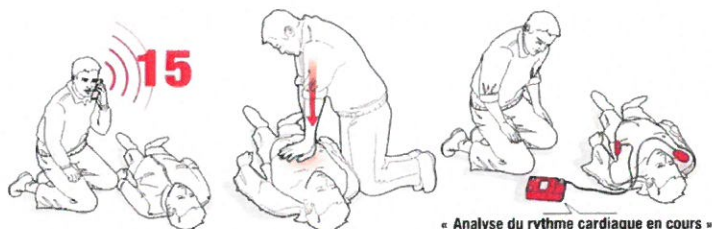
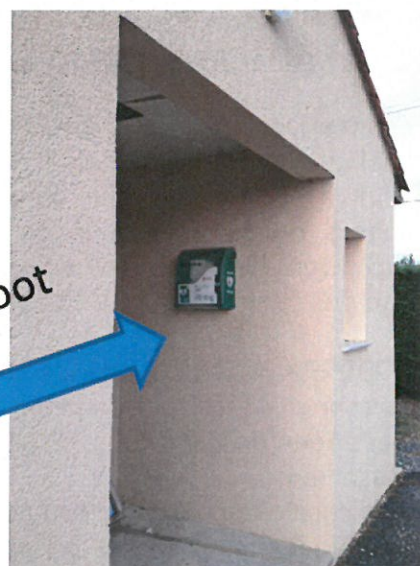
## Défibrillateur

La rapidité d'intervention auprès d'une personne victime d'un accident cardiaque est un facteur déterminant pour sauver celle-ci. En cas d'infarctus du myocarde, chaque minute qui passe augmente les risques de graves séquelles et de décès.

Rappelons que dans tous les cas, si l'un de vos proches est atteint d'un accident cardiaque, il ne faut pas vous rendre aux urgences cardiologiques par vos propres moyens. Le bon réflexe est de contacter directement le Samu en composant le 15. La prise en charge n'en sera que plus rapide et donc plus efficace.



DISPONIBLE sur le vestiaire pour le foot



### Messages vocales et messages affichés :

Ouvrir le boîtier du Défibrillateur et suivre les messages vocales et qui permettent de guider l'utilisateur tout au long du sauvetage. Le texte affiché sur le Défibrillateur est le reflet visuel des messages vocales.

# CAMPAGNE PAC 2015

## NOUVEAU CALENDRIER DE DÉPÔT DES DEMANDES D'AIDES

**27 AVRIL > 9 JUIN DOSSIER PAC & AIDES SURFACES**

DPB (Y COMPRIS FORMULAIRES ALLOCATION, PAIEMENT VERT, PAIEMENT REDISTRIBUTIF, PAIEMENT ADDITIONNEL AUX JEUNES AGRICULTEURS, ICHN, MAEC, AIDES BIO, AIDES COUPLÉES VÉGÉTALES...

**1<sup>ER</sup> MARS > 15 MAI AIDES COUPLÉES BOVINES**

AIDES BOVINS ALLAITANTS, AIDES BOVINS LAIT, VEAUX SOUS LA MÈRE



**TÉLÉPAC VOUS GUIDE ET SÉCURISE VOTRE DÉCLARATION**  
UTILISEZ-LE ! [telepac.agriculture.gouv.fr](http://telepac.agriculture.gouv.fr)



POUR VOUS AIDER : **N°Vert 0 800 221 371**  
CONTACTEZ VOTRE DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES / ET DE LA MER

APPEL GRATUIT SOUS UN POSTÉRIEUR



A partir du 3 Mai 2015  
venez goûter les plats « Bistrot »  
cuisinés par notre chef  
Christopher Vine  
ancien chef du Relais du Château  
de Talleyrand à Chalais

Café Restaurant Circuit JP Beltoise  
Lieu du Le Petit Châtaignier, 17160 La Geneste  
☎ 0623097064

Ouvert du jeudi midi au lundi midi

**IMPOTS.GOUV.FR**  
Le site qui rend services

Posez vos questions de déclaration  
Déclarez vos revenus  
Payez vos impôts  
Retrouvez vos données fiscales  
Signalez un changement de situation  
Cliquez pour savoir ce que vous devez payer, les impôts et cotisations

APPEL GRATUIT SOUS UN POSTÉRIEUR

0 800 221 371

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE LA PÊCHERIE

IMPOTS.GOV



## Horaires de Mairie

Lundi : 9h15 - 12h15 - 14h00 - 17h00  
Mardi : 9h15 - 12h15  
Jeudi : 9h15 - 12h15  
Vendredi : 9h15 - 12h15



## État-civil / Démographie 2014...

### Naissance (néant)

### Mariage

- Le 9 août Sylvie ROUZEAU et Stéphane, Charles, Robert MARQUIS - «Touret»  
Tous nos vœux de bonheur au nouveau couple...

### Décès

- Le 18 février Simone Henriette DUTOUR - «Le Poirier» ;
- Le 24 février Jean Claude Elie BOIVERT - «Le Graslier» ;
- Le 17 septembre Gaston TILLARD - «Micheleau» ;
- Le 31 octobre André, Henri VERDON - Saint Aigulin ;
- Le 27 décembre Aristide HILLAIRET - «La Petite Métairie».

Respectueuses condoléances aux familles.

### Nécrologie des enfants de la commune

- Régine BIDEAU, née en mai 1929, décédée le 25/01/2014 à Limeil-Brévannes (94) ;
- Claudette Huguette BARRERE, née en septembre 1931, décédée le 20/08/2014 à Saint-Médard-en-Jalles (33) ;
- Michel ARSICAUD, né en août 1933, décédé le 16/10/2014 à Libourne (33) ;
- Andréa TILLARD, née en janvier 1923, décédée le 24/12/2014 à Libourne (33).

## État-civil / Démographie 2015...

### Naissance (néant)

### Mariage

- Le 8 mars Florence BORIES et Pascal PAPONNAUD - «Le Haut-Mont».  
Tous nos vœux de bonheur au nouveau couple...

### Décès

- Le 28 avril Pierre BARLAAM - «La Goterie»
- Le 1<sup>er</sup> mai Maureen Isabel RIMMER - «Le Bourg»



## Evénements à venir

Le 30 Juillet à 18h :  
19ème Coupe d'Europe de Montgolfières au Pôle Mécanique.



### Le comité des fêtes :

Manifestation fête du village le 29 et 30 août  
Avec de nombreuses activités : pétanque, marche,  
feu d'artifice, marché nocturne, brocante,  
randonnée équestre et pédestre...

**Samedi 30 Mai 2015 à 18h30**  
Messe dominicale  
à 17360 LA GENETOUZE, France

**Nativité de la Vierge**  
Paroisse : Saint Aigulin





Monument aux Morts avec son coq repeint



Pour nous joindre :

[la.genetouze@mairie17.com](mailto:la.genetouze@mairie17.com)



05 46 04 82 33